EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **21 décembre 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt et un décembre deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Marianne MAXIMI à Alparslan COSKUN, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Florent NARANJO**

Monsieur Grégory BERNARD quitte la séance pendant le débat de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Marion CANALES.
A la demande de Monsieur Alain LAFFONT pour le groupe France Insoumise, la question n°10 est scindée en deux :
- n°10 : Prise de participation dans la SCIC « Epicentre Cowork »
- n°10bis : Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de la SCIC « Epicentre Cowork »

Rapport N° 2

AUTORISATIONS DE PROGRAMME AU TITRE DE 2018

Rapporteur : Madame Françoise NOUHEN

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la révision des autorisations de programme (AP) à l'occasion d'une étape budgétaire.

Cette révision traduit les différents transferts entre les phasages des AP existantes, l'annulation d'AP, la révision du coût global d'AP ou encore la création d'AP. Ainsi, certaines AP se sont vues majorées et d'autres ont été minorées, compte tenu des modifications sollicitées au titre du budget primitif 2018.

I. Modification de phasage d'AP

L'autorisation de programme Aménagement de Trémonteix : les crédits de paiement du phasage 2017 sont diminués de 576 000 €, chaque phasage étant décalé d'un exercice.

	2017 pour mémoire	2018	2019	2020	Total
Chapitre 204 Subventions	0	0	576 000	576 000	1 152 000

L'autorisation de programme de restructuration du complexe sportif Marcombes : l'ensemble des phasages des crédits de paiement ont été actualisés.

	2017 pour mémoire	2018	2019	2020	2021	Total
Chapitre 20 Etudes	1 466 000	1 700 000	800 000	750 000	0	4 716 000
Chapitre 21 Mobiliers	0	0	100 000	500 000	0	600 000
Chapitre 23 Travaux	50 000	5 100 000	14 800 000	9 325 000	0	29 275 000
	1 516 000	6 800 000	15 700 000	10 575 000	0	34 591 000

II. Augmentation d'AP

L'autorisation de programme du projet d'aménagement du Quartier Champratel est augmentée globalement de 930 000 €. De plus, les crédits de paiement du phasage 2018 sont diminués de 400 000 € et réinscrits en 2019.

	2017 pour mémoire	2018	2019	2020	Total
Chapitre 20 Etudes	200 000	0	0	0	200 000
Chapitre 23 Travaux	1 435 000	485 000	820 000	510 000	3 250 000
	1 635 000	485 000	820 000	510 000	3 450 000

L'autorisation de programme du projet de travaux de sécurité Eglise des Minimes est augmentée globalement de 520 000 €. De plus, les crédits de paiement d'études du phasage 2018 sont inscrits pour un montant de 60 000 €. Les crédits de paiement de travaux du phasage 2018 sont décalés à 2019.

	2017 pour mémoire	2018	2019	2020	Total
Chapitre 20 Etudes	0	60 000	0		60 000
Chapitre 23 Travaux	196 510	0	990 000		1 186 510
	196 510	60 000	990 000		1 246 510

III. Diminution d'AP

L'autorisation de programme du projet d'aménagement des locaux de la Police Municipale est diminuée de 200 000 € sur le phasage 2018.

	2017 pour mémoire	2018	Total
Chapitre 21 Mobiliers	0	65 000	65 000
Chapitre 23 Travaux	150 000	500 000	650 000
	150 000	565 000	715 000

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité et converties en délibérations.

Pour ampliation certifiée conforme.

REÇU A LA PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME LE
26 DEC. 2017
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 DEC. 2017
Pour le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN